

Jason Lamiaux
Mes propositions



Elections législatives
2017

8^{ème} circonscription
du Pas-de-Calais

Madame, Monsieur,

Les **11 et 18 juin** nous aurons à désigner notre Député pour les 5 prochaines années.

L'emploi est la première de mes préoccupations. Avec un taux de chômage de plus de 10 % depuis 2009, la précarisation des emplois et des inégalités de plus en plus fortes en matière d'embauche, la situation de l'emploi doit mériter toutes les attentions. Issu d'une famille modeste, je connais les difficultés traversées par certains d'entre vous.

Je m'engage à proposer la création de **Zones d'Emploi Prioritaire**, un dispositif unique de lutte renforcée contre le chômage en agissant sur la formation des demandeurs d'emploi, l'alternance et les incitations fiscales lors de l'embauche en CDI.

La fonction de Député est avant tout une fonction de porte-parole, c'est pourquoi je vous propose de vous engager avec moi dans ce mandat.

Avec le site internet participatif que je souhaite mettre en place, **vous pourrez vous prononcer sur les lois en cours de discussion**, choisir les projets qui seront financés par la réserve parlementaire, déposer directement les demandes de subvention et même proposer vos suggestions de loi.

Ce site permettra également plus de transparence car vous pourrez y consulter l'utilisation faite des Indemnités Forfaitaires pour Frais de Mandat, ainsi que l'ensemble des éléments financiers concernant mon mandat.

Je crois qu'il est possible de faire de la politique autrement, c'est ce que je vous propose avec ma candidature : une politique différente, au service des citoyens et non des partis politiques.

Votre candidat indépendant



Jason Lamiaux

L'emploi : priorité numéro 1 6

✓ Refonte du système de l'apprentissage 8

✓ Ouvrir le droit à la formation en alternance jusqu'à 30 ans 9

✓ Modification du mode de calcul du SMIC en incluant le niveau d'études et l'expérience professionnelle 10

✓ Mettre fin au dumping social dans le secteur du transport routier et du BTP 10

✓ *Renforcer le statut d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) pour en faire un emploi stable et reconnu afin de soutenir durablement les enfants en difficulté scolaire* 11

✓ *Réduire le coût du travail en concentrant les aides publiques vers les petites et moyennes entreprises* 12

✓ *Mettre fin au système du Régime Social des Indépendants* 13

✓ Donner une vraie définition juridique à la notion de « groupe » 13

La transparence en politique : une obligation 15

- ✓ Création d'une plate-forme numérique participative et de contrôle de mon action politique 15
- ✓ Imposer aux candidats aux élections d'indiquer sur les documents de propagande officielle l'ensemble de leurs condamnations, mises en examen et mandats en cours 16
- ✓ Plus de contrôle des dépenses publiques 17
- ✓ Dépayser l'instruction et le jugement des affaires d'un élu de la juridiction dont il est en poste 18
- ✓ Mettre effectivement fin au cumul des mandats 18
- ✓ Inclure dans la loi de non cumul des mandats la limitation des mandats de représentation et le plafonnement des jetons de présence 19
- ✓ Indexer l'indemnité des élus sur le salaire médian constaté sur le territoire d'élection 20
- ✓ Reconnaissance du vote blanc 20

La santé : une nécessité 21

- ✓ Mettre en place une valorisation de l'expérience du personnel de médecine 21
- ✓ Création d'un secteur 3 pour les déserts médicaux ... 22
- ✓ Ouvrir le droit à l'euthanasie active et accorder le droit de mourir dans la dignité 23
- ✓ Favoriser la vente à l'unité des médicaments 24
- ✓ Revaloriser les indemnités de stage des externes en médecine 26
- ✓ Augmenter le nombre de places en EHPAD 27
- ✓ Création de centres de santé sexuelle en fusionnant les CeGIDD et les plannings familiaux 27

Pour une justice plus indépendante.....28

- ✓ *Instauration d'une peine de prison ferme minimale en cas de condamnation pénale28*
- ✓ *Faire peser les frais d'enquête sur les personnes condamnées et non plus sur l'ensemble de la société .29*
- ✓ *Faire élire les procureurs de la république29*
- ✓ *Le dépaysement systématique des audiences auprès des juges des libertés30*
- ✓ *Création d'un Journal Officiel des condamnations pénales.....30*
- ✓ *Inscrire dans la loi, l'imprescriptibilité des crimes pédophiles.....31*

Vers une société plus libre32

- ✓ *Régulation de l'usage et de la vente du cannabis32*
- ✓ *Permettre la réouverture des établissements dédiés aux travailleuses et travailleurs du sexe33*

Plus de souplesse pour les Petites et Moyennes

Entreprises34

- ✓ *Faciliter les démarches administratives pour les petites entreprises.....34*
- ✓ *Intégration de la CFE dans les cotisations des auto-entrepreneurs.....34*

Vers plus de justice sociale35

- ✓ *Mettre fin aux injustices de notre système de retraite 35*
- ✓ *Modification du mode de calcul des aides sociales .36*
- ✓ *Optimiser le soutien en faveur des parents isolés36*

l'urgence écologique.....37

- ✓ *Rendre illégaux les « brevets » agroalimentaires sur le vivant37*
- ✓ *Je propose la création d'un groupe de travail citoyen pour améliorer les lois sur la condition animale37*

Education : l'absolue nécessité d'un savoir de base38

- ✓ *Instauration d'un certificat des savoirs fondamentaux avant l'entrée au collège38*
- ✓ *L'autonomie des programmes dans l'enseignement primaire39*
- ✓ *La mise en place d'un plan de lutte contre les risques d'internet39*

✓ **Création d'un dispositif « Zone d'Emploi Prioritaire »**

En France, des territoires sont plus touchés que d'autres par ce fléau français qu'est l'inactivité professionnelle. L'Audomarois et le bassin Béthunois en sont des exemples assez marquants : **près de 45 % de chômage chez les jeunes et presque autant pour les profils dits « séniors ».**

Les modalités d'amélioration de l'emploi mises en place ces dernières années n'ont permis d'offrir pour beaucoup que des emplois précaires au titre des fameux « contrats aidés ».

Ces dernières génèrent certes un sentiment d'activité pour la personne embauchée, mais s'accompagnent surtout d'un retour rapide à la précarité et de situations complexes en matière de prestations sociales (Baisse des APL lors de la fin de contrat car les revenus pris en compte sont ceux de la période d'activité, perte de la CMU car les fameux barèmes ne laissent pas de place à la bonne foi du demandeur).

Beaucoup de personnes ne bénéficient pas en réalité d'un véritable emploi à la suite de ce type de contrats qui coûtent pourtant cher à la collectivité.

Je propose la création d'un dispositif de retour à l'emploi par la création de « Zones d'Emploi Prioritaire ».

Ces zones, définies à partir d'un niveau d'inactivité fort pour l'ensemble des tranches d'âges, bénéficieront d'un suivi de proximité en trois étapes :

Premièrement, un audit sera effectué auprès de l'ensemble des entreprises du territoire afin de déterminer celles qui souffrent d'un déficit de recrutement ainsi que le type d'emplois offerts et les profils recherchés.

Beaucoup de secteurs n'arrivent pas à recruter faute de notoriété ou par défaut de formation des demandeurs d'emploi.

Deuxièmement, l'audit se poursuivra auprès des demandeurs d'emploi afin de connaître leurs besoins en termes d'emploi.

Chaque personne a besoin d'un accompagnement plus ou moins important dans les démarches de retour à l'emploi. Cet audit permettra de mettre en place un suivi individualisé des demandeurs d'emploi.

Dès que cela sera possible, une formation en alternance sera proposée aux demandeurs d'emploi afin d'accéder aux métiers identifiés par l'audit effectué auprès des entreprises.

Il sera aisé de faire une mise en relation entre les entreprises demandeuses et les demandeurs d'emploi via une plateforme numérique de gestion des candidatures.

Troisièmement, les entreprises bénéficieront d'une réduction dégressive des charges patronales durant 5 ans lors de l'embauche en CDI des personnes formées à la suite de leurs périodes d'alternance.

Grâce à l'analyse du besoin en recrutement des entreprises ; la formation en alternance des demandeurs d'emploi aux métiers identifiés et une réduction dégressive des charges patronales sur 5 années après l'embauche en CDI des personnes formées, nous pourrons agir efficacement sur l'emploi.

« Ce système de formation, accompagné d'exonérations dégressives de charges sociales pour les PME permettra de créer un vrai choc de l'emploi »

✓ Refonte du système de l'apprentissage

Les formations en alternance sont de véritables tremplins pour l'emploi des jeunes. Cette formule permet aux apprenants de se former sur les aspects théoriques et pratiques grâce à une solide expérience en entreprise.

Si cette solution est économiquement viable pour les entreprises comme pour les étudiants-salariés, elle n'est pourtant pratique, ni pour les jeunes, ni pour les employeurs. La multitude des contrats (contrat de professionnalisation, d'apprentissage, ...) et **la multitude des rythmes proposés par les écoles, universités et centres de formation restent des freins au recours à cette formule.**

Je propose la création d'un contrat unique pour l'ensemble des formations en alternance avec une seule grille de rémunération et un seul rythme d'alternance.

La rémunération sera progressive, tiendra compte de l'expérience de l'alternant et ne sera plus uniquement basée sur le critère d'âge.

« En simplifiant les démarches et en améliorant la lisibilité des conditions d'embauche d'un alternant, cette formule deviendra la voie privilégiée d'accès à l'emploi d'ici les prochaines années »

✓ Ouvrir le droit à la formation en alternance jusqu'à 30 ans

Aujourd'hui les nouveaux entrants sur le marché du travail savent qu'il y a de grandes chances qu'ils changent plusieurs fois d'entreprise au cours de leur vie professionnelle. La maternité ou les problèmes financiers peuvent être un frein temporaire aux études.

Je propose le droit à une seconde chance en ouvrant le droit à la reprise d'études en alternance jusqu'à 30 ans révolus.

« La reprise d'études doit être encouragée. La voie de l'alternance est une solution pratique et efficace »

✓ Limiter le recours aux CDD de complaisance

Parce qu'il n'est plus tolérable que des salariés soient dans des situations d'emploi précaire après plusieurs années dans la même entreprise :

Je propose que des critères limitatifs soient ajoutés lors d'un recours aux CDD tels que : le département de travail et l'attachement à la personne. Ainsi il ne sera plus possible pour une société de passer outre la réglementation.

« Lorsqu'une société a recours à des CDD durant plusieurs années pour la même personne, elle doit l'embaucher en CDI et non faire du dumping social »

✓ **Modification du mode de calcul du SMIC en incluant le niveau d'études et l'expérience professionnelle**

Le SMIC, Salaire Minimum de Croissance correspond au salaire horaire minimum légal en dessous duquel le salarié ne peut pas être rémunéré.

Ce salaire minimum ne prend en compte ni l'expérience, ni le niveau d'études du salarié.

Je propose de mettre en place un barème pour le SMIC qui tiendra compte de l'expérience et du diplôme le plus élevé dans le domaine professionnel d'embauche.

« Le salaire minimum d'un salarié doit tenir compte des compétences et de l'expérience du salarié. La mise en place d'un barème commun pour le SMIC permettra une vraie valorisation des études »

✓ **Mettre fin au dumping social dans le secteur du transport routier et du BTP**

Les travailleurs détachés européens génèrent un dumping social dans certains secteurs tels que le BTP et le transport routier.

Je propose l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur la question des travailleurs détachés.

« Nous devons mettre fin au dumping social européen ! »

- ✓ **Renforcer le statut d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) pour en faire un emploi stable et reconnu afin de soutenir durablement les enfants en difficulté scolaire**

Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) permettent une véritable intégration des enfants en difficulté dans leurs classes. La majorité des personnes occupant ce type d'emploi ont un contrat de type « contrat aidé ».

Alors que ce poste nécessite une expérience des enfants et une formation de base (Premiers secours, psychologie de l'enfant, ...), l'utilisation quasi systématique des contrats aidés de court ou moyen terme ne permet pas d'assurer à l'enfant un suivi stable.

Je propose la création d'une formation de base de courte durée et d'encourager l'emploi en CDI pour les AVS.

« Il n'est pas normal que les auxiliaires de vie scolaire touchent parfois moins que le SMIC. Il faut valoriser cet emploi qui demande beaucoup d'investissement personnel et une grande expérience des enfants »

✓ **Réduire le coût du travail en concentrant les aides publiques vers les petites et moyennes entreprises**

Le CICE a permis de faire économiser à plusieurs grands groupes des millions d'euros, hors c'est le maillage des PME/TPE qui constitue aujourd'hui en France le principal vecteur de l'emploi.

Les montants du CICE pour une petite entreprise permettent rarement l'embauche de nouveaux salariés même si ceux-ci sont nécessaires.

Je propose d'ouvrir une concertation sur la répartition des aides en faveur des entreprises afin qu'elles puissent bénéficier en priorité aux PME/PMI.

Lors de cette concertation, je proposerai que soit intégrée dans le calcul du CICE, la taille de l'entreprise et ses besoins de recrutement.

« Le CICE doit permettre de créer des emplois nouveaux dans les PME/PMI. Le CICE doit devenir la caution d'un emploi créé »

✓ **Mettre fin au système du Régime Social des Indépendants**

Le RSI ou Régime Social des Indépendants brille par ses multiples ratés : Mauvais remboursements, erreurs dans les prélèvements, services injoignables, procédures lourdes, taux de cotisations élevés, ...

Il n'est plus tolérable de continuer à faire subir aux plus petites structures les déboires d'un service de protection social défaillant. Ce service est bien souvent une source de stress et de problèmes pour les entrepreneurs qui ont déjà tellement de choses à gérer.

Je propose de mettre fin au système du Régime Social des Indépendants et de procéder à un basculement vers un comptoir dédié au sein du régime général. Ce comptoir aura des objectifs de qualité vis-à-vis des professionnels.

« Soutenir les entrepreneurs c'est aussi mettre fin à ce qui ne fonctionne pas. Le RSI sera remplacé par un comptoir dédié au sein du régime général »

✓ **Donner une vraie définition juridique à la notion de « groupe »**

Aucune définition juridique n'existe pour les entreprises multi-filiales. Le terme de « groupe » est un vide juridique, bien que définissant les liens capitalistiques entre les entreprises.

« Lorsque la notion de groupe sera définie par loi, elle permettra une meilleure protection des salariés en leur ouvrant de nouveaux droits »

✓ Réformer le système de représentation des salariés pour lisser l'effet de seuil à partir de 50 salariés

Aujourd'hui il existe un effet de seuil dissuadant les entrepreneurs de développer leurs sociétés au-delà de 50 salariés.

Le développement des entreprises est freiné par la multitude des instances, le contre-pouvoir qu'elles représentent et leurs coûts.

Pour pallier à cette situation, les entrepreneurs créent régulièrement des structures juridiques indépendantes afin de poursuivre leur développement sans contraintes légales.

Les grands perdants de cette situation connue depuis des années sont les salariés qui ne bénéficient pas des protections qui devraient leur être accordées.

Je propose que les instances représentatives du personnel soient définies en fonction des seuils suivants :

- 1 délégué du personnel à partir de 10 salariés + 1 par tranche de 50 salariés
- 1 délégué syndical à partir de 20 salariés + 1 par tranche de 500 salariés
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à partir de 50 salariés
- Mise en place d'un Comité d'Entreprise à partir de 75 salariés dès le dépassement du seuil sur une année et jusqu'à ce que le nombre de salariés soit inférieur à 50 salariés durant 3 années consécutives en cas de décroissance de l'entreprise ou du groupe

« Il faut trouver un équilibre entre la protection des salariés et les contraintes entrepreneuriales »

✓ **Création d'une plate-forme numérique participative et de contrôle de mon action politique**

Les outils numériques permettent des avancées formidables dans tous les domaines.

Un Député est le porte-parole des habitants de sa circonscription à l'Assemblée Nationale. Il est important que les citoyens puissent se prononcer « en live » sur l'actualité législative et être force de proposition.

Je propose la création d'un site internet participatif où les citoyens pourront :

- Suivre l'activité parlementaire
- Suivre l'avancement des textes proposés
- Proposer des lois ou amendements
- Consulter l'utilisation de l'Indemnité Représentative de Frais de Mandat
- Voter pour les projets à financer par la réserve parlementaire
- Soumettre des demandes de subvention
- Préparer leur visite à l'Assemblée Nationale
- Connaitre l'orientation de mes votes à l'Assemblée Nationale
- S'exprimer via des référendums en ligne sur certaines lois

« Offrez-vous la possibilité de prendre part au débat, de proposer vos solutions et d'être écoutés par votre représentant »

- ✓ **Imposer aux candidats aux élections d'indiquer sur les documents de propagande officielle l'ensemble de leurs condamnations, mises en examen et mandats en cours**

La défiance envers les politiques n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui.

Les personnes ayant pour ambition de porter la parole des électeurs ont un devoir de transparence, de loyauté et surtout de probité dans l'exercice de leur fonction.

Je propose l'obligation pour les candidats de faire apparaître l'ensemble de leurs condamnations pénales et mises en examen en cours sur les professions de foi qui sont envoyées aux électeurs.

« La mise en évidence des condamnations et différentes mises en examen en cours est une information déterminante dans le choix d'un représentant public.

Elle permettra un choix éclairé des citoyens »

✓ Plus de contrôle des dépenses publiques

Bien que l'accès aux données financières des organismes publics soit plus facile aujourd'hui qu'il y a 20 ans, des progrès restent à faire à l'heure d'internet.

Je propose de rendre systématique la publication sur internet des comptes publics avec un niveau de détails suffisant pour permettre une analyse réelle des informations.

La publication des informations concernera également les délibérations, les dossiers de demandes de subvention des associations et les comptes rendus de commission.

« L'argent public doit être utilisé de façon beaucoup plus transparente et ne doit en aucun cas servir à financer la communication autocentrée d'un(e) élu(e) »

✓ **Dépaysier l’instruction et le jugement des affaires d’un élu de la juridiction dont il est en poste**

En cas de procédure pénale contre un élu, il est actuellement jugé par des magistrats issus de son territoire d’attache électorale.

Les magistrats peuvent dans certains cas être soumis à des pressions extérieures ne permettant plus de prononcer un jugement objectif contre l’élu.

Je propose que les jugements d’élus soient automatiquement dépaysés (« délocalisés » dans un tribunal d’une autre région) dans « l’intérêt d’une bonne administration de la justice » conformément à l’essence de l’article 665 du Code Pénal.

Il n’est pas normal qu’un élu puisse être jugé par un de ses administrés, ni que l’affaire soit instruite par le parquet de son territoire d’élection.

« La modification de la compétence des tribunaux jugeant un élu permettra d’éviter tout conflit d’intérêt »

✓ **Mettre effectivement fin au cumul des mandats**

Je propose de mettre en place le non cumul strict des mandats en limitant les fonctions politiques à un seul mandat.

« Je suis favorable à la limitation stricte des fonctions politiques à un seul mandat »

✓ **Inclure dans la loi de non cumul des mandats la limitation des mandats de représentation et le plafonnement des jetons de présence**

Au-delà de leurs fonctions, les élus ont en charge un certain nombre de responsabilités comme la gestion des crèches publiques, des centres de traitement des déchets, etc.

Pour chacun de ces organismes, des élus siègent au sein des conseils d'administration et perçoivent des jetons de présence. Ces compléments de rémunération sont parfois assez élevés.

Je propose la prise en compte des délégations dans le principe de non-cumul des mandats pour diversifier les profils au sein des chaînes de décision dans les organismes publics.

La rémunération par des jetons de présence doit être prise en compte dans le plafond des indemnités des élu(e)s.

« Les fonctions de représentation des élus dans les conseils d'administrations ne doivent plus être des outils de rémunérations supplémentaires »

✓ **Indexer l'indemnité des élus sur le salaire médian constaté sur le territoire d'élection**

Le sentiment de distance entre les citoyens et les élu(e)s est de plus en plus fort.

Le système de rémunération des élus est basé principalement sur le nombre d'administrés et non sur le niveau de vie des citoyens.

Je propose que les indemnités des élus ne puissent pas dépasser le salaire médian des électeurs. Cette indexation sera basée sur les données de l'INSEE et revue annuellement.

« Pour que l'engagement politique soit désintéressé, il est primordial qu'il ne génère pas une rémunération excessive »

✓ **Reconnaissance du vote blanc**

Dans plusieurs pays du monde, le vote blanc permet aux électeurs de véritablement prendre position sur les propositions émises par les candidats

Je propose de rédiger une proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc en tant que suffrage exprimé et à faire un nouvel appel à candidature en cas de vote blanc majoritaire.

« La reconnaissance du vote blanc sera une véritable avancée démocratique »

✓ **Mettre en place une valorisation de l'expérience du personnel de médecine**

Les honoraires des praticiens sont strictement encadrés par les secteurs médicaux.

Alors que les professionnels du secteur 2 sont les seuls habilités à appliquer un dépassement raisonnable de leurs honoraires, l'accès à ce secteur est réservé aux praticiens ayant une expérience universitaire ou hospitalière.

La médecine libérale de proximité est la grande oubliée du secteur 2 amplifiant le phénomène de désert médical dans les zones dites rurales.

Je propose la création d'une passerelle entre le secteur 1 conventionné et le secteur 2 du fait de l'expérience.

Cette valorisation des acquis permettra aux praticiens qui le souhaitent de réévaluer leurs honoraires au fur et à mesure de leur expérience tout en conservant le bénéfice de leurs conventions avec la sécurité sociale.

« C'est une véritable avancée pour les acteurs de la médecine ! Les médecins auront la possibilité de valoriser leur expérience »

✓ **Création d'un secteur 3 pour les déserts médicaux**

De plus en plus de territoires souffrent d'un manque d'attractivité pour les jeunes praticiens.

De nombreux citoyens ne peuvent se soigner dignement faute de médecins dans les zones dites de « déserts médicaux ». Les délais pour une consultation peuvent parfois être très longs, jusqu'à plusieurs mois pour certaines spécialités comme l'ophtalmologie.

Il n'existe aujourd'hui que très peu de possibilités aux élus locaux de valoriser l'attractivité de leurs territoires pour les praticiens.

Je propose la création d'un secteur 3 en médecine ayant un niveau de remboursement conventionné supérieur au secteur 1 pour les zones classées en déserts médicaux.

Bien que la médecine soit avant tout une question de valeur humaniste, la question économique n'en est pas moins importante pour un jeune praticien. Son niveau de rémunération se doit d'être en adéquation avec le coût des études de médecine et la qualité de vie dans ces secteurs.

« Favoriser l'installation des médecins dans les zones rurales en définissant un niveau de rémunération supérieur pour les praticiens s'installant dans des zones classées 'déserts médicaux' »

✓ **Augmentation du Numerus clausus dans l'admission aux études de santé à 10 000 places**

Je suis favorable à l'augmentation du numerus clausus pour atteindre un minimum de 10 000 places en 2022 soit 1 850 places supplémentaires.

✓ Ouvrir le droit à l'euthanasie active et accorder le droit de mourir dans la dignité

La gestion de la fin de vie, en raison de l'âge et/ou de la maladie, reste encore un sujet tabou dans notre pays. Les soins palliatifs peuvent être considérés par certains comme une forme d'acharnement thérapeutique, avec un total mépris de la douleur psychologique du patient et de ses proches.

Malgré l'insistante demande du patient en fin de vie et l'accord de ses proches, un praticien de santé ne peut pas mettre fin aux douleurs d'un individu autrement qu'en le laissant mourir de déshydratation. Plusieurs médecins ont été mis en examen après avoir accordé à certains patients demandeurs le droit de ne plus souffrir et de partir dignement.

Je propose que soit ouvert le droit de partir dans la dignité dans le cadre des soins palliatifs par l'euthanasie active.

Cette proposition nécessitera un encadrement très strict et l'expression de cette volonté du patient en amont du début des soins palliatifs, dans le respect des dispositions de la loi Léonetti sur la gestion de la fin de vie.

« Il est nécessaire de permettre aux personnes en fin de vie de choisir le moment de leur départ en toute dignité, sans souffrance, ni jugement »

✓ Favoriser la vente à l'unité des médicaments

Aujourd'hui près de 50 % des médicaments délivrés ne sont pas utilisés, ce qui représente une facture de plusieurs milliards d'euros pour la sécurité sociale.

Les pharmacies sont dépendantes de l'industrie pharmaceutique pour les conditionnements. Plusieurs pays tels que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, autorisent la vente des médicaments à l'unité et savent assurer le suivi des traitements

Je propose une réorganisation de notre système de distribution des produits médicamenteux.

D'une part en autorisant la vente des produits d'automédication dans les circuits de distribution non spécialisés et d'autre part en permettant la vente à l'unité des produits médicamenteux dans les pharmacies.

« Il faut permettre aux pharmacies de vendre l'ensemble des médicaments à l'unité afin d'éviter le gaspillage médicamenteux et les dépenses inutiles »

✓ **Interdire l'utilisation des perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation courante**

De nombreuses substances sont connues pour être dangereuses pour la santé.

Un perturbateur endocrinien est « une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact ».

Les perturbateurs endocriniens jouent un rôle dans les dérèglements hormonaux et conduisent à terme à la naissance de pathologies, dont certaines qualifiées d'« auto-immunes ».

Je propose la mise en place d'un moratoire sur l'utilisation des substances clairement identifiées comme telles dans les produits de consommation courante.

A moyen terme, l'industrie agroalimentaire devra trouver de nouveaux moyens de production plus respectueux de la santé.

« Notre santé est une priorité, l'industrie agroalimentaire ne doit pas jouer avec pour des raisons de rentabilité »

✓ Revaloriser les indemnités de stage des externes en médecine

Les étudiants en médecine passent par plusieurs étapes durant leur formation : d'abord étudiants en faculté, ils deviennent à partir de la 4^{ème} année « Externes ». Ils exercent alors auprès de patients sous la tutelle d'un praticien expérimenté.

A partir de la 7^{ème} année, les étudiants deviennent « Internes » et se perfectionnent dans l'exercice de diverses spécialités.

Les indemnités de stage lors de l'externat représentent environ 400 € par mois pour une personne qui travaille jusqu'à 48 heures par semaine pour notre santé voire notre survie dans certains cas.

Je propose d'augmenter le minimum légal de l'indemnité de stage en médecine pour les étudiants hospitaliers qu'ils soient boursiers ou non. Un étudiant ne doit pas être pénalisé par le niveau de vie de ses parents à travail égal.

« Je propose d'assurer une indemnité minimale à l'ensemble des externes en médecine qui soit à la hauteur de leurs responsabilités »

✓ **Augmenter le nombre de places en EHPAD**

Je m'engage à me battre pour l'ouverture de nouvelles places en Etablissements Hospitaliers pour les Personnes Agées Dépendantes !

Parce que le respect des aînés, c'est aussi leur assurer une prise en charge médicalisée en cas de besoin.

« Je m'engage à me battre pour l'ouverture de nouvelles places en EHPAD et pour une meilleure prise en charge des frais »

✓ **Création de centres de santé sexuelle en fusionnant les CeGIDD et les plannings familiaux**

Les plannings familiaux gèrent et guident les jeunes filles dans leurs démarches de contraception.

La lutte contre les IST implique une prévention croisée et combinée.

Je propose la fusion des CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) avec les plannings familiaux afin d'offrir une approche globale de la santé sexuelle à chaque patient.

« La fusion des CeGIDD avec les plannings familiaux permettra d'accroître l'efficacité dans la gestion de la santé et de la prévention »

✓ **Instauration d'une peine de prison ferme minimale en cas de condamnation pénale**

Beaucoup de condamnations pénales ne font pas l'objet d'une peine de prison dite « ferme ». Le système du sursis a montré ses limites avec des cumuls de peines non appliquées qui donnent un sentiment d'injustice pour les victimes et d'impunité pour les auteurs.

Je propose la mise en place d'un nouveau système de condamnation pénale permettant d'adjoindre à toute condamnation avec sursis une quote-part de peine dite « ferme ».

Le passage en centre de détention pour une durée même symbolique donnera à l'auteur des faits délictueux un élément motivant de réinsertion.

« Cette réforme de la justice pénale ne permettra plus aucune impunité »

✓ **Faire peser les frais d'enquête sur les personnes condamnées et non plus sur l'ensemble de la société**

Aujourd'hui une personne commettant un crime ou délit est condamnée sur le plan pénal et éventuellement sur le plan civil en cas de tort commis à un tiers.

La société par la voix du procureur de la république, demande une condamnation sur le fait délictueux ou criminel en respect du Code Pénal mais les frais d'investigation restent directement portés par la société.

Je propose que les frais d'enquête soient directement portés par la personne fautive dans l'esprit de l'article 1384 du Code Civil et non par la société qui est par définition victime de ses agissements.

« Les personnes coupables de crimes et de délits devront assumer les frais d'enquête qu'ils ont générés »

✓ **Faire élire les procureurs de la république**

Comment la justice peut-elle être indépendante quand la personne dont dépendent les poursuites judiciaires est directement nommée par l'exécutif ?

Je propose que les procureurs de la république soient élus par les magistrats et les avocats dans un souci d'indépendance.

« L'élection des procureurs permettra de garantir une plus grande indépendance de la justice »

✓ **Le dépaysement systématique des audiences auprès des juges des libertés**

Lors d'une demande de privation de liberté, un juge d'instruction doit saisir le juge des libertés et des détentions qui statuera de façon objective sur la demande de placement en détention provisoire.

Hors dans de nombreux cas, le juge des libertés et des détentions ainsi que le juge en charge de l'instruction sont en contact permanent. L'affaire dite « d'Outreau » est l'exemple le plus marquant de cette proximité pouvant avoir un impact terrible sur la vie des justiciables.

Je propose que soit inscrit dans la loi, que le juge des libertés et des détentions statuant sur une affaire ne doit pas être de la même juridiction que le magistrat demandant la mise en détention provisoire.

« Les juges des libertés ne seront plus en contact direct avec les juges d'instruction »

✓ **Création d'un Journal Officiel des condamnations pénales**

Bien que les décisions de justice soient rendues « au nom et par le peuple français », il est très complexe de consulter les décisions de justice rendues en matière pénale.

Je propose que soit instauré un Journal Officiel des condamnations pénales dans lequel figurerait l'ensemble des jugements prononcés en matière délictuelle et criminelle.

« La justice rendue au nom du peuple français sera connue par le peuple français »

✓ **Inscrire dans la loi, l'imprescriptibilité des crimes pédophiles**

Parce que les crimes pédophiles sont les plus viles et les plus injustes, ils bénéficient déjà d'un régime dérogatoire de prescription.

Les auteurs peuvent être poursuivis durant 20 ans à compter de la majorité des victimes si l'agression a eu lieu avant les 15 ans de l'enfant, durant 10 ans à compter de la majorité des victimes si les faits ont eu lieu entre 15 et 18 ans.

Je propose de rendre imprescriptibles les crimes pédophiles afin de permettre aux victimes d'agir en justice, même si l'introspection nécessaire à leur reconstruction nécessite plus de 20 ans.

« Les crimes pédophiles ne doivent pas rester impunis. L'imprescriptibilité pénale de ces crimes doit être mise en place rapidement »

✓ **Régulation de l'usage et de la vente du cannabis**

Le cannabis est aujourd'hui l'un des stupéfiants les plus consommés en France. Environ 17 millions de français entre 11 et 75 ans l'ont expérimenté dont 4.6 millions de consommateurs occasionnels et 1.4 millions de consommateurs réguliers.

L'hypocrisie française consistant à l'interdiction de cette substance, alimente uniquement les réseaux organisés qui se nourrissent de ce tabou.

Je propose une régulation de l'usage et de la vente du cannabis. Cette proposition à un triple objectif :

Premièrement, faciliter les actions de prévention avec une démarche pédagogique et non une démarche répressive qui ne parle pas aux jeunes.

Deuxièmement, libérer les forces de l'ordre et la justice de leurs missions de lutte contre le cannabis qui se révèlent coûteuses et inefficaces au profit de missions plus essentielles d'encadrement et de lutte contre le terrorisme.

Troisièmement, créer un cercle vertueux permettant le financement des associations d'aides au sevrage et des actions de prévention directement par la vente du cannabis.

« La dépénalisation du cannabis a pour but de mettre fin à une hypocrisie et de permettre aux forces de l'ordre d'assurer des missions plus essentielles »

✓ **Permettre la réouverture des établissements dédiés aux travailleuses et travailleurs du sexe**

Le « plus vieux métier du monde » est l'objet lui aussi d'une hypocrisie française. Alors que des milliers de prostitué(e)s exercent leurs activités chaque jour, la loi est plus que jamais répressive contre les clients et pousse à une précarisation très forte des prostitué(e)s.

Les personnes concernées par ces questions se trouvent souvent dans des situations rendues complexes par les démarches administratives, qui peuvent être un frein à la gestion de leur santé.

Je propose de revenir sur la pénalisation des clients qui conduit les prostitué(e)s à exercer leur activité dans des conditions encore plus précaires.

Je propose de modifier la loi sur le proxénétisme, pour y inclure une exception permettant la création de lieux d'exercice autogérés par les prostitué(e)s eux(elles)-mêmes ou par une association dont la gestion devra être désintéressée et uniquement effectuée par des prostitué(e)s.

« La création d'un statut particulier pour les travailleurs du sexe offrira un meilleur suivi médical, des conditions d'exercice plus sûres et facilitera le suivi social et la réinsertion »

Pour plus d'information : <http://strass-syndicat.org>

✓ *Faciliter les démarches administratives pour les petites entreprises*

La multiplication des normes, des régimes fiscaux, des modes de déclaration, génèrent pour les petits entrepreneurs une source de stress considérable.

Le risque d'erreur est multiplié par le nombre de démarches à effectuer.

Je propose la création d'un comptoir unique destiné aux petites entreprises qui sera la porte d'entrée avec l'ensemble des administrations.

« La création du guichet unique pour les petites entreprises permettra de simplifier la vie des entrepreneurs »

✓ *Intégration de la CFE dans les cotisations des auto-entrepreneurs*

La CFE constitue une taxe exigible même en cas d'absence de Chiffres d'Affaires pour les auto-entrepreneurs.

Le montant minimum peut parfois être très élevé au regard des recettes du professionnel.

Je propose l'intégration de la CFE dans les cotisations forfaitaires des auto-entrepreneurs afin de garantir le principe originel de ce statut « 0 recette = 0 impôt »

« L'intégration de la CFE dans les cotisations des auto-entrepreneurs permettra de redonner un souffle aux micro-entrepreneurs »

✓ *Mettre fin aux injustices de notre système de retraite*

La solidarité nationale s'exprime à l'âge de la retraite par l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Cette allocation est d'un montant maximum de 803.20 € par mois. Elle représente le montant minimum garanti aux personnes de plus de 65 ans, sans condition de cotisation, ni d'expérience professionnelle.

Je propose la révision du mode de calcul de l'allocation de solidarité aux personnes âgées afin qu'elle valorise les années d'expérience professionnelle.

« Plus de justice sociale, c'est aussi valoriser les années d'expérience professionnelle dans le calcul du minimum garanti à nos aînés »

✓ **Modification du mode de calcul des aides sociales**

Beaucoup de personnes connaissent les conséquences des seuils de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il suffit parfois d'un ou de deux euros pour dépasser le seuil de revenus permettant l'obtention d'une aide sociale. Cette situation conduit à précariser les personnes en reprise d'emploi ou en contrat dit « aidé ».

Je propose la modification du mode de calcul des plafonds des aides sociales pour gommer les effets de seuil.

« Un nouveau système de calcul du montant des aides sociales en incluant la prise en compte du montant du dépassement du plafond permettra d'optimiser l'efficacité de la solidarité nationale »

✓ **Optimiser le soutien en faveur des parents isolés**

Les familles monoparentales sont confrontées à des difficultés qui leurs sont propres (nécessité de faire appel à une garde d'enfant, dépenses directes d'éducation plus impactant, ...).

Je propose une concertation sur les moyens d'optimiser les aides, financières et matérielles, à destination des familles monoparentales.

**« Etre un « parent isolé » n'est jamais simple !
Je propose de développer les aides
financières et matérielles à destination des
familles monoparentales »**

✓ **Rendre illégaux les « brevets » agroalimentaires sur le vivant**

Les brevets sont des titres de propriété industrielle qui confèrent à leurs propriétaires une protection contre le plagiat ou la copie du procédé industriel.

Dans le domaine du « vivant », les Certificats d'Obtention Végétale (COV) remplissent le rôle de protection des intérêts économiques.

Les COV protègent les innovations végétales durant 25 années, 30 ans pour certains végétaux.

Cette protection rend illégale toute utilisation des semences issues de la culture des graines initiales par les agriculteurs. Les agriculteurs sont donc condamnés à acheter leurs graines à des sociétés privées travaillant pour certaines sur les OGM.

Je propose de mettre fin aux certificats d'Obtention Végétale et l'interdiction pure et simple de la culture d'OGM.

« Je souhaite rendre illégaux les « brevets » agroalimentaires sur le vivant pour préserver notre flore sans OGM »

✓ **Je propose la création d'un groupe de travail citoyen pour améliorer les lois sur la condition animale**

✓ *Instauration d'un certificat des savoirs fondamentaux avant l'entrée au collège*

Alors que 98 000 jeunes sont en situation de décrochage scolaire, de plus en plus de jeunes se retrouvent mal orientés.

Cette orientation, le plus souvent à destination des formations professionnelles de type CAP / BEP, fait suite à un niveau scolaire trop faible dès le collège.

Le gouvernement tend depuis plusieurs années à limiter le nombre de redoublements dans le cycle primaire principalement pour des questions budgétaires.

Je propose de remettre en place le « Certif' » ou « certificat des savoir fondamentaux de l'éducation primaire ».

Ce certificat sera indispensable pour poursuivre le cycle d'enseignement secondaire et assurera aux élèves un niveau minimal d'instruction.

« Il faut s'assurer que l'enfant dispose des connaissances nécessaires avant son entrée en 6^{ème}. Mettre un enfant qui ne dispose pas des bases dans la classe supérieure, c'est le condamner aux difficultés »

✓ *L'autonomie des programmes dans l'enseignement primaire*

L'éducation est une machine très structurée et très normée. Les programmes de l'éducation nationale sont communs à toutes les écoles et à tous les élèves.

Le système actuel prévoit une liste de compétences à acquérir, laissant peu de place à l'enseignant pour administrer lui-même son temps d'études.

Je propose la mise en place d'une liberté totale des enseignants sur le programme et la façon de l'enseigner.

« Parce que les enseignants sont les plus proches des enfants et qu'ils connaissent leurs difficultés, ils doivent avoir la possibilité d'adapter le programme national en fonction du potentiel de leurs élèves »

✓ *La mise en place d'un plan de lutte contre les risques d'internet*

Internet est un formidable outil de partage du savoir, très utile dans notre vie quotidienne, il est aussi source de grand danger pour les plus jeunes.

« Je propose de mettre en place un vrai plan de prévention contre les dangers d'internet, qui impliquera les enseignants et les parents »

